

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le samedi 15 avril 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 07 avril 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Carole LAVAL – Monsieur Aäli HAMDANI – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Anthony BLOYET - Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI - Madame Françoise OLIVE, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre ESTRISPEAU à Monsieur Benjamin HUC – Madame Christel RIVIERE à Monsieur Cédric MAUREL.

Absent excusé :

Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Madame Elisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ - Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

Secrétaire de séance : Madame Alexia SANCHEZ.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire et Madame Patricia MEESEMAN, Responsable du service des Finances.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 12 heures 20 et procède à l'appel.

2023-27 FINANCES : Compte administratif 2022 – Budget annexe Cuisine centrale

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 15*	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0

* Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales, se retire au moment du vote et laisse la présidence de la séance à Monsieur Aäli HAMDANI, 2^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe de la cuisine centrale :

Monsieur le Maire relève que les résultats d'exercice de la Cuisine centrale sont :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est un déficit de 23 979.20 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice est excédent de 9 383.97 €.

CA CUISINE 2022					
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2022	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	902 602,64 €	878 623,44 €	-23 979,20 €	
	Section d'investissement	13 584,02 €	22 967,99 €	9 383,97 €	
				RESULTAT CUMULE	
REPORTS DE L'EXERCICE 2021 (001 et 002)	Report en section de fonctionnement	0,00 €	157 612,70 €		133 633,50 €
	Report en section d'investissement		33 603,91 €		42 987,88 €
					176 621,38 €
TOTAL (réalisations reports)		916 186,66 €	1 092 808,04 €	176 621,38 €	

Investissement :

Dépenses :	Prévu :	56 481.36 €
	Réalisé :	13 584.02 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes :	Prévu :	56 481.36 €
	Réalisé :	22 967.99 €
	Reste à réaliser :	13 672.00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévu :	975 912.70 €
	Réalisé :	902 602.64 €
Recettes :	prévu :	975 912.70 €
	Réalisé :	878 623.44 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	42 987.88 €
Fonctionnement :	133 633.50 €
Résultat global :	176 621.38 €

CA 2022 - Cuisine Centrale
Recettes - section de fonctionnement (en €)

Code	Libellé	Total budget 2022	Réalisé 2022	% Réalisé 2022
013	Atténuations de charges	1 000,00	6 810,24	681,02
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	816 000,00	869 282,83	106,53
74	Dotations, subventions et participations	200,00	246,64	123,32
75	Autres produits de gestion courante	100,00	1 699,49	1 699,49
77	Produits exceptionnels	1 000,00	584,24	58,42
002	Excédent de fonctionnement reporté	157 612,70	0,00	0,00
Totaux		975 912,70	878 623,44	90,03

CA 2022 - Cuisine Centrale
Dépenses - section de fonctionnement (en €)

Code	Libellé	Total budget 2022	Réalisé 2022	% Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	630 435,25	622 849,74	98,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	262 700,00	260 073,46	99,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	2,44	0,41
68	Dotations provisions semi-budgétaires	62 500,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 677,45	19 677,00	100,00
Totaux		975 912,70	902 602,64	92,49

CA - Cuisine Centrale

Dépenses - section d'investissement (en €)

Code	Libellé	BP 2022	DM + VC 2022	RAR 2022	Total budget 2022	Réalisé 2022	% Réalisé 2022
2201CC	ACHATS MATERIELS CUISINE CENTRALE	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	4 790,92	31,94
OPNI	OPERATION NON INDIVIDUALISEE	41 481,36	0,00	0,00	41 481,36	8 793,10	21,20
	Totaux	56 481,36	0,00	0,00	56 481,36	13 584,02	24,05

CA 2022- Cuisine Centrale

Recettes - section d'investissement (en €)

Code	Libellé	BP 2022	DM + VC 2022	RAR 2022	Total budget 2022	Réalisé 2022	% Réalisé 2022
10	Dotations, fonds divers et reserves	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00	3 290,99	102,84
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	13 672,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	33 603,91	0,00	0,00	33 603,91	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 677,45	0,00	0,00	19 677,45	19 677,00	100,00
	Totaux	56 481,36	0,00	13 672,00	56 481,36	22 967,99	40,66

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230415-DLCM2023_27-BF

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe de la cuisine centrale ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que présentés ;
- **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget de la cuisine centrale ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées
le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230415-DLCM2023_27-BF

